

ANNEXE III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

MENTION COMPLÉMENTAIRE SERVICES FINANCIERS			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités*, formation professionnelle continue dans un établissement public		Autres candidats	
Épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée
E 1 : Communication professionnelle. Relation clientèle	U 1	3	CCF		orale et pratique	30 min.
E 2 : Services financiers	U 2	3	CCF		écrite	4 heures
E 3 : Environnement économique et juridique des services	U 3	2	écrite	3 heures	écrite	3 heures

CCF : contrôle en cours de formation.

* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, BP et BTS (BOEN du 8/6/95).